

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 2

Artikel: L'institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie)
Autor: Monod, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie)

Créé en 1970 par le professeur Jovan Patrnogic, citoyen helvétique, l'Institut international de droit humanitaire de San Remo a largement contribué à la dissémination du droit international des conflits armés (DICA), du droit humanitaire international (DHI) et du droit international des réfugiés (DIR). Il s'agit de contribuer ainsi à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales à travers le monde.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le brigadier Henri Monod est le nouveau directeur permanent du Département militaire de l'Institut international du droit humanitaire de San Remo (Italie). Jusqu'à la fin 2001 chef de l'instruction de l'infanterie 1 à Lausanne, cet officier de carrière de l'armée suisse a été simultanément promu au grade de brigadier pour la durée de son mandat.

Officier de carrière de l'infanterie, le brigadier Henri Monod est surtout au bénéfice d'une large expérience militaire internationale. Il a été engagé dans le service d'ordre à Kloten en 1971, puis dans la sécurité de la conférence sur la Palestine, à Genève en 1983. En 1992, après avoir terminé une formation d'une année au *Command and Staff College* à Camberley (Angleterre), il a été, huit mois durant, le commandant de la *Swiss Medical Unit* de l'ONU au Sahara occidental. En 1994, il a participé à la sécurité de la conférence Clinton-Assad à Genève en qualité de chef d'état-major de la division territoriale 1. Comme «officier de milice», il a préparé les exercices transfrontaliers «LÉMAN». A l'état-major du corps d'armée de campagne 1, il a été le responsable des relations franco-suisse.

■ Br Henri Monod

Le droit international humanitaire englobe toutes les règles, les dispositions, les pratiques et les efforts mis en œuvre en vue de soulager la souffrance humaine dans des circonstances particulièrement difficiles, telles que les conflits armés ainsi que les situations où sont impliqués des réfugiés et des personnes déplacées. L'Institut est un forum destiné à promouvoir la réflexion, la

discussion, l'échange d'opinions et d'expériences, le développement d'approches nouvelles dans le domaine du droit international humanitaire. En tant qu'organisation indépendante, il encourage, d'une part le dialogue entre les gouvernements, d'autre part entre les organisations et les institutions concernés par des questions humanitaires et les experts individuels. Durant plus de trente ans, l'Institut a eu l'occasion d'analyser un grand nombre de

problèmes relatifs au droit et à l'action humanitaires.

Il est officiellement reconnu par les Nations unies en tant qu'organisation non gouvernementale avec statut consultatif auprès du Comité économique et social (ECOSOC) et du Haut commissariat pour les réfugiés (UNHCR). Il entretient également des relations opérationnelles avec l'UNESCO. Il bénéficie en outre d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et il a des contacts réguliers avec différentes organisations régionales.

Etant donné ses objectifs, l'Institut réalise différentes activités en étroite collaboration avec des organisations internationales, en particulier avec celles mandatées par la communauté internationale pour intervenir en matière d'action humanitaire: entre autres, le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut commissariat des Nations unies pour les Droits de l'homme, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union européenne et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'Institut collabore en outre avec de nombreuses organisations non gouvernementales et institutions académiques.

Jouissant depuis longtemps d'une renommée internationale, grâce à la qualité et aussi à la diversité de son enseignement, cette institution est en contact plus ou moins étroit avec environ cent septante pays de notre planète.

Le Département non militaire de l'Institut s'occupe essentiellement de donner des cours sur le Droit international des réfugiés, d'organiser des tables rondes sur des sujets traitant de problèmes de Droit international humanitaire et un cours d'été toujours axé sur les mêmes problèmes, qui s'adresse à la jeunesse du monde entier. Quelques projets de recherches, des préparations de manuels et autres documentations, des travaux de doctorats sont également choses courantes à l'Institut.

Le Département militaire

C'est le Département le plus important de cette honorable institution, puisque plus de 80% des activités s'y déroule. En effet il y est organisé une quantité de cours.

■ **6 cours de base du Droit des conflits armés (2 semaines)** – Ils traitent principalement de l'introduction générale au Droit international des conflits armés (DICA), des diverses situations stratégiques, des responsabilités dans le cadre du DICA, des tribunaux pénaux internationaux, des droits de l'homme, des forces armées et de sécurité, des moyens et méthodes de guerre, des règles d'engagement (ROE), de plani-



Le bâtiment de l'Institut.

fication de conduite et d'engagement, de comportement dans les opérations, de neutralité et, bien entendu, du CICR. Ces cours sont donnés principalement en anglais avec un cours en français, un cours en espagnol, un cours en anglais avec une classe arabe et deux cours en anglais avec une classe russe. Cette diversité linguistique ne facilite pas forcément les choses, surtout au niveau de la préparation des dossiers d'exercices!

■ **1 cours pour médecins militaires (1 semaine),**

■ **1 cours sur le droit humanitaire et les forces armées et de sécurité (1 semaine),**

■ **1 cours sur les opérations navales et aériennes (1 semaine),**

■ **2 cours pour instructeurs dans la branche (1 semaine).**

■ **1 cours avancé pour spécialistes déjà formés (3 se-**

maines). – Les participants ont déjà suivi un cours de base traitant de l'introduction au droit international, des organisations internationales, des tribunaux pénaux internationaux, d'une répétition du DICA, des droits de l'homme et des forces armées, des conflits armés non internationaux, des opérations de paix, de la police, engagements militaires et ordre public. Entre autres prestations, il leur est demandé la rédaction d'un papier sur un thème de droit international humanitaire d'actualité. Ce cours se termine par un séminaire de trois jours débattant d'un sujet particulièrement important du moment. En 2002, il s'agissait du terrorisme.

■ **Une compétition en DICA pour les académies militaires (1 semaine).** – On vise à sensibiliser la génération montante. Cette activité a été suivie en 2002 par 11 académies différentes dont West Point avec 2 équipes.

Tous les exercices, qui sont basés sur des scénarios qui doi-

vent être parfaitement neutres et impartiaux, sont principalement axés sur la connaissance des diverses conventions existantes. (Genève I-IV, protocoles additionnels, la Haye etc)

L'esprit de San Remo est très particulier et surtout jalousement préservé, car il favorise les échanges et les différents contacts, ce qui assure un enrichissement pour chacun dans un contexte de diversités de cultures, de religions, d'éducation, de traditions et, bien entendu, d'expériences. Chaque année, il y a des ressortissants d'une centaine de nationalités qui passent à l'Institut, soit environ 400 officiers par année (il y en a eu 425 en 2002, appartenant à 98 pays). Les cours se déroulent non-stop depuis le début mars à la fin juillet et de la mi-septembre à la fin novembre.

Personnel

Le directeur du Département militaire dispose de 2 à 3 officiers permanents à San Remo, de 2 secrétaires et d'une soixantaine d'officiers qui fonctionnent comme directeurs de cours et chefs de classe (style stage de formation en Suisse). Ils proviennent d'un trentaine de pays et de tous les continents. L'utilisation des moyens électroniques de communication est la seule façon de garder les contacts et d'effectuer des travaux de préparation à distance.

Nommé directeur permanent, poste nouvellement créé sur la demande du CICR très actif dans le cadre de la dissémination du DICA et brigadier pour ce mandat, je suis responsable



de la direction générale et de la professionnalisation de l'Institut. Je m'occupe également de la recherche et de la gestion du personnel, des prises de contacts à distance et sur place avec les diverses administrations militaires dans le monde, du développement et de la représentation du Département. Je m'efforce de maintenir les meilleures relations politico-militaires intercontinentales possibles, afin d'assurer une fréquentation harmonieuse aux divers cours, tant au niveau des instructeurs que des participants.

Comme le poste est nouveau, mes relations actuelles avec les autorités militaires helvétiques sont dans une phase de démarrage. J'espère qu'elles vont rapidement s'intensifier, les échanges et autres collaborations ne pouvant être que bénéfiques pour l'Institut. D'autre part, le travail qu'il effectue pour le bien de l'humanité contribue au rayonnement extérieur de la

Suisse. Des contacts avec autant de pays différents pourrait aussi faciliter certains échanges...

Après cette première année de travail très intensif, il me semble nécessaire de relever à quel point les officiers qui viennent à San Remo sont motivés et intéressés par les sujets traités et combien ils profitent de contacts très enrichissants, qui sont probablement les plus instructifs pour eux. Il serait vraiment souhaitable de faire bénéficier le plus grand nombre d'officiers suisses (principalement les officiers de carrière) de ce genre d'instruction, d'abord parce que ce ne sont pas des spécialistes du droit qui en ont besoin mais bien les officiers de ligne, les commandants et les officiers d'état-major, ensuite parce que la Suisse est en train de développer les contacts, voire les engagements avec l'étranger et que nous ne pouvons pas passer à côté de cette partie plus qu'importante

de la collaboration internationale qu'est le DICA et tout ce qu'elle comporte de dérivés.

Le travail est passionnant et très enrichissant et je me réjouis de recevoir participants et visiteurs helvétiques à San Remo, afin de partager cette expérience.

Pour la petite histoire

Le siège officiel de l'Institut est toujours la « Villa Nobel », magnifique propriété sise au bord de la mer, où le professeur du même nom tirait au canon dans la mer pour faire des essais d'explosifs (le canon est

toujours dans le jardin!). C'est également là qu'il décida de léguer sa fortune à l'humanité sous la forme des prix bien connus.

L'emblème de l'Institut, qui représente un cygne sur fond bleu ciel, a été adopté pour deux raisons. Le symbole du cygne a très souvent été utilisé en iconographie par différentes cultures et différents peuples pour sa beauté et son élégance. Son caractère universel a été jugé approprié pour représenter une organisation internationale telle que notre Institut. Ce choix a également été dicté par une autre raison, liée à la Ligu-

rie où siège l'Institut. Une fable de la mythologie grecque raconte l'histoire de Cycnus, roi des Ligures, qui était issu de la même famille que Phaeton. Ce dernier, dans un vain effort pour conduire le chariot du soleil fut foudroyé, tomba dans la rivière Pô. Cycnus, alors qu'il pleurait la mort de Phaeton, fut transformé en cygne (*cycnus* en latin). La métamorphose de Cycnus fut également célébrée par Ovide dans ses poèmes et le Roi malchanceux devint l'emblème, sous sa nouvelle forme, de la région sur laquelle il régnait.

H. M.

Ces symboles que l'on néglige

Escamoté pour éviter la moindre vaguelette, poussé sous la moquette comme les miettes d'un passé révolu, le dernier garde-à-vous qui donnait l'occasion aux soldats de prendre congé de leur armée et au pays de les remercier a été gommé au nom de la modernité. Notamment dans le Pays de Vaud, déjà pauvre en traditions et déficitaire en panache.

Convoqués en civil, les militaires de la classe 1960 ont ainsi vécu, fin 2002, leur inspection, dite de libération, comme une formalité expédiée au pas de charge. Hors des chefs-lieux de district, sur des places d'armes anonymes. Fini le temps où un dernier rassemblement en fanfare autour du drapeau, avec discours appuyé, permettait de tourner la page sans re-

gret peut-être, mais avec dignité. Juste une brève partie officielle pour que les apparences soient préservées. Sucré également le repas offert par les communes à leurs citoyens qui avaient servi durant plusieurs décennies.

Tous les cantons n'ont pas imité les Vaudois en sabrant, du jour au lendemain, une tradition solidement établie. Fribourg et le Valais notamment ont maintenu une certaine solennité. Port de l'uniforme, ultime garde-à-vous, hymne national, allocution d'un conseiller d'Etat, message d'un aumônier, solde d'honneur, repas.

S'ils ont pour fonction de relier le passé au présent, de souder les membres d'une communauté, les rites ne sont évidem-

ment pas figés. Ils suivent l'évolution de la société. Armée XXI, dont la mise en place est prévue en 2004, représentera le plus grand chambardement dans l'histoire militaire de notre pays. L'obligation de servir étant ramenée à trente ans pour le gros de la troupe, il faudra ainsi libérer huit classes d'âge au cours des vingt-quatre prochains mois. A elle seule, cette perspective était de nature à bousculer les plus vaillantes traditions. Alors, comment assurer une transition en douceur? En matière de libération de service, le Pays de Vaud a choisi la fuite... en avant. Pas très glorieux!

Bernard Debétaz
Terre & Nature,
30 janvier 2003